

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUIN 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Acceptation du Chèque
Emploi Service
Universel –
Affiliation au Centre de
Remboursement du
Chèque Emploi Service
Universel**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 juin 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 juin 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 6 juillet 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Marion LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 7 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mai deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

* Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 D 00, le procès-verbal de la séance du 3 mai 2007, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 D 01)

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Monsieur HAÏAT à Monsieur BERLIE
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur CHARREAU à Monsieur PIVERT
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MARGOT-MALARD

OBJET : ACCEPTATION DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL – AFFILIATION AU
CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

RAPPORTEUR : Madame MARGOT-MALARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005, relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, a créé le Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.) pour permettre le développement des services à la personne.

Le C.E.S.U. existe sous deux formes : le C.E.S.U. Bancaire et le C.E.S.U. T.S.P. (Titre Spécial de Paiement). Ce dernier, à montant prédéfini, est préfinancé par l'employeur, le comité d'entreprise ou un organisme financeur. Emis par des organismes habilités par l'A.N.S.P. (Agence Nationale des Services à la Personne), il constitue un instrument de paiement simplifié et garanti. A ce titre, il peut être accepté par les collectivités territoriales comme moyen de paiement des services de garde d'enfants en établissement (crèches, haltes-garderies) ou de garderies périscolaires.

L'acceptation du C.E.S.U. T.S.P. par les Services de la Ville est soumise à l'affiliation préalable de la Ville auprès du Centre de Remboursement du C.E.S.U. (C.R.C.E.S.U.).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le régisseur de recettes de la régie centralisée à accepter le C.E.S.U. (T.S.P.) comme moyen de paiement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'affiliation avec le Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (C.R.C.E.S.U.), ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS